

**FICHE DONNEES DE SECURITE**

Date de mise à jour : 11/05/98

**NOM COMMERCIAL :** CORIDIL BI**1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.****1.1 PREPARATION :**

Nom du produit : CORIDIL BI

**1.2 SOCIETE/ENTREPRISE :**Raison sociale :

**CORODIS SARL**  
**BP 52 – ZI LA PLAGNE – 42125 LE COTEAU CEDEX**  
**42125 LE COTEAU Cédex**  
**Tél. 04.77.62.04.17 – Fax 04.77.62.07.91**

Usage normal : diluant pour vernis.

**Numéro d'appel d'urgence prévu au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L-231-7 du code du travail :**  
**01.45.42.59.59 (ORFILA).**

**2- INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.****Substances dangereuses représentatives :**

Contient du Xylène + de 50% (CAS 1330-20-7)  
Méthyl –isobutyl-cétone + de 20 % (N° CAS 108-10-1)

Phrases R : R11/R20/21 / R 38  
Phrases R : R11 / R 38.

**3- IDENTIFICATION DES DANGERS.**

Xn (Nocif). F (Facilement inflammable).

**4 – PREMIERS SECOURS.**

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

Installer la personne au calme et au frais, desserrer ses vêtements, la couvrir. Si des troubles apparaissent, appeler un médecin.

**En cas de projection ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment à l'eau claire et voir un médecin avec cette fiche.

**En cas de projection ou de contact avec la peau :**

Laver abondamment à l'eau claire.

**En cas d'ingestion :**

Ne pas faire vomir, faire absorber du charbon actif, appeler un médecin.

**FICHE DONNEES DE SECURITE**

Date de mise à jour : 11/05/98.

**NOM COMMERCIAL :**                    **CORIDIL BI****5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.****En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :**

Mousse, CO2 et poudre. Prévoir dans le réseau d'eau des siphons permettant d'éviter la propagation de la nappe enflammée.

**Contre-indication :**

Jet d'eau.

**Equipement spécial pour les intervenants :**

Les intervenants seront équipés d'appareils respiratoires autonomes isolants.

**6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.****Précautions individuelles.**

- Eviter d'inhaler les vapeurs.
- Ventiliter les locaux.
- Eliminer toute source d'inflammation

**Précautions pour la protection de l'environnement.**

Prévoir un bac de rétention.

Prévoir la protection du bac par une toiture.

En cas de déversement absorber avec de la sciure et faire détruire par un centre de destruction agréé.

**Méthode de nettoyage.**

Endiguer et absorber sur sciure de bois, recueillir en fût pour destruction en centre agréé.

**7 – MANIPULATION ET STOCKAGE.****Manipulation : mesure individuelle de prévention :**

A manipuler en respectant les règles générales d'hygiène industrielle.

Gants, lunettes, ne pas boire, manger ou fumer pendant l'application du produit.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Manipuler dans des zones bien ventilées.

**Prévention des incendies :**

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques, tenir à l'écart de toutes sources d'ignition.

Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles, ne pas fumer.

**Equipements et procédure recommandés :**

A manipuler en respectant les règles générales d'hygiène industrielle.

Type du filtre respiratoire: A.

**Equipements et procédure interdits :**

Il est interdit de fumer, boire dans les locaux ou la préparation est utilisée.

Ne pas brûler, même après usage.

**Stockage :**

Stockage à une température inférieure au point éclair du produit dans un local aéré, à l'abri de toute source d'ignition, de chaleur et des produits oxydants. Prévoir sol imperméable formant une cuvette étanche de rétention afin qu'en cas de déversement, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Tenir éloigné des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**FICHE DONNEES DE SECURITE**

Date de mise à jour : 11/05/98

**NOM COMMERCIAL : CORIDIL BI****8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE.****Mesure d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante, porter des appareils respiratoire.

**Valeurs limites : VLE/VME**VLE : 150 ppm ; 650 mg/m<sup>3</sup>.VME : 130 ppm ; 530 mg/m<sup>3</sup>.**Protection individuelle.**

Protection respiratoire : bien ventilé les locaux

Protection des mains : gants

Protection des yeux : lunettes

Protection de la peau :

**9 – PROPRIETES PHYSIQUES.**

Masse volumique	<0.85 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau
Tension vapeur	10 kPa à 38° C
Etat physique	liquide incolore
Température d'auto-inflammation	> 300°C
Point éclair	28° C (coupe fermée)
Point d'ébullition	115°C
PH	/
Autres données	Consulter fiche technique du produit.

**10 – STABILITE ET REACTIVITE.**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

Nocif par contact avec la peau et par inhalation.

**12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES.**

Ne pas rejeter les résidus à l'égout, dangereux pour la faune et la flore aquatique.

**13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.**

Destruction du produit par un centre agréé.

**14 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Classe de température	T1
N° ONU	1307
N° de danger	30
Groupe d'inflammation	IIA
Catégorie du risque (vbF)	AII
Classe de substance	II/C.

**FICHE DONNEES DE SECURITE**

Date de mise à jour : 11/05/98

**NOM COMMERCIAL :**      **CORIDIL BI****15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.**

Aux termes de l'arrêté du 24 avril 1994 ( Directives 67/548 CEE)  
 Le produit est étiqueté comme suit.

Classe de danger : Xn (nocif)

F (facilement inflammable).

**Phrases R :**

R 11 Facilement inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 38 Irritant pour la peau

**Phrases S :**

S 16 Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

S 23 Ne pas respirer les gaz vapeurs fumés aérosols (termes appropriés à indiquer par le fabricant).

S 25 Eviter le contact avec les yeux.

S 39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S 33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S 38 Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

Autres phrases : /

**16 – AUTRES INFORMATIONS.**

Les informations données dans la présente fiche sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux spécifiés dans la rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans cette fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Date de mise à jour : 11 mai 1998**